

Cote du document:	EB 2009/96/R.20/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	10 c) i)
Date:	30 avril 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République islamique d'Afghanistan pour le

Programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 29–30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec la responsable du FIDA ci-après:

Maria Donnat

Chargée de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2399

courriel: m.donnat@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du don	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	4
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	5
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	6
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	7
II. Instruments juridiques et autorité	7
III. Recommandation	7
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

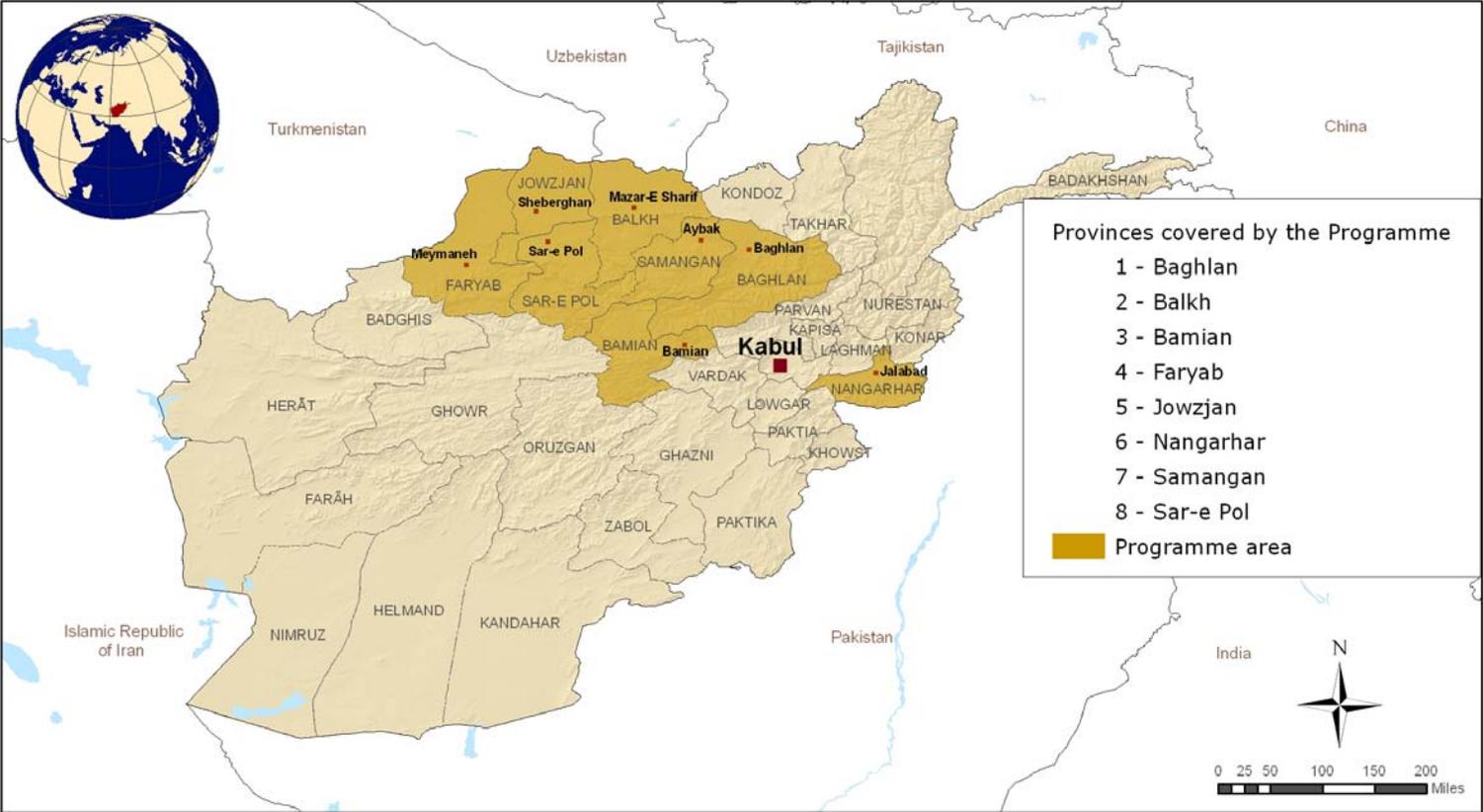
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
IMF	Institution de microfinancement
MISFA	Mécanisme d'appui aux micro-investissements en Afghanistan
UCP	Unité de coordination du programme

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République islamique d'Afghanistan pour le programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage, telle qu'elle figure au paragraphe 40.

Afghanistan

Rural Microfinance and Livestock Support Programme



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République islamique d'Afghanistan

Programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage

Résumé du don

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République islamique d'Afghanistan
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage
Coût total du programme:	26,12 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	16 millions de DTS (équivalant approximativement à 23,89 millions d'USD)
Cofinanceurs:	Mécanisme d'appui aux micro-investissements en Afghanistan (MISFA) institutions de microfinancement (IMF)
Montant du cofinancement:	MISFA: 2,03 millions d'USD IMF partenaires: 0,19 million d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution du bénéficiaire:	2 000 USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de don à la République islamique d'Afghanistan pour le programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Il est tout à fait possible et opportun d'aider le secteur de la microfinance à consolider les progrès accomplis ces dernières années en Afghanistan. En dépit d'un contexte difficile, le Mécanisme d'appui aux micro-investissements en Afghanistan (MISFA, l'institution faitière de microfinancement) a contribué à la mise en place d'un réseau d'institutions de microfinancement (IMF) professionnelles, permettant ainsi à des milliers d'Afghans d'accéder au crédit pour la première fois. Le secteur rencontre néanmoins de nombreux obstacles que le programme aidera à surmonter. Il est notamment indispensable de couvrir intégralement la demande en matière de finance rurale, en fournissant une gamme plus vaste de produits financiers adaptés aux besoins des petits exploitants. Il faut également s'intéresser aux taux d'intérêt élevés qui sont actuellement d'usage dans le secteur, et ce, principalement de deux manières: en réduisant les coûts de transaction des IMF et en favorisant des modèles de gestion dans le secteur de l'élevage susceptibles de dégager suffisamment de profits pour couvrir le coût du crédit.
2. Plus de trente années de conflit ont laissé les communautés rurales afghanes désemparées et dépourvues d'accès à l'infrastructure de base, à des intrants de qualité et aux services essentiels. La superficie minimale de terre arable par habitant, les sécheresses récurrentes et la rudesse du climat dans de nombreuses régions du pays sont autant de facteurs qui viennent accentuer les difficultés des populations rurales à gagner leur vie. Jusqu'à une époque récente, le développement agricole n'était pas une priorité de la plupart des donateurs, dans un pays où l'aide représente 90% des ressources budgétaires. Le secteur de l'élevage a également été laissé de côté. Le FIDA peut donc apporter une contribution non négligeable à l'amélioration des moyens de subsistance des petits exploitants et des propriétaires de bétail pauvres en les aidant à accéder aux services dont ils ont tant besoin, à des paquets techniques et à des intrants de qualité, y compris au microcrédit.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

3. Il est proposé que le FIDA accorde à la République islamique d'Afghanistan un don d'un montant de 16 millions de DTS (équivalant approximativement à 23,89 millions d'USD) pour contribuer au financement du programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

4. L'allocation fixée pour la République islamique d'Afghanistan au titre du SAFP est de 19,279 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. En tant que pays sortant d'un conflit, la République islamique d'Afghanistan est admise à bénéficier d'un financement additionnel, et une allocation supplémentaire de 5 millions d'USD a été approuvée. Par conséquent, l'allocation au titre du SAFP se monte à 24,279 millions d'USD pour le cycle 2007-2009.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. Il ressort de la dernière analyse Banque mondiale/Fonds monétaire international de la soutenabilité de la dette pour l'Afghanistan, qui remonte à 2006, que le pays n'a guère les moyens d'emprunter à des conditions non libérales. Il est donc classé "rouge" en vertu du Cadre pour la soutenabilité de la dette.

Flux de fonds

6. Un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sera ouvert par le Ministère des finances auprès de la Da Afghanistan Bank. Le Ministère des finances mettra les fonds provenant du don à la disposition de tous les prestataires de services et de l'unité de coordination du programme (UCP) en demandant régulièrement des décaissements du compte de don de manière à réapprovisionner le compte spécial et/ou les comptes d'exploitation des prestataires de services.

Modalités de supervision

7. Le programme sera supervisé directement par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du don du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) l'exécution de toutes les activités prévues au titre du programme sera confiée à des prestataires de services spécifiques, dont certains ont été choisis au préalable en fonction de leurs compétences, de leur expérience, de leur renommée et de leurs bons antécédents; ii) le contrat de chacun des prestataires de services énoncera des indicateurs de performance clairement définis, se rapportant notamment à la qualité des processus de gestion financière et de passation des marchés; iii) il appartiendra essentiellement à l'UCP d'évaluer la mesure dans laquelle les différents prestataires de services satisfont aux conditions du contrat; iv) des missions de supervision du FIDA s'assureront que toutes les parties appliquent de bonnes pratiques de gouvernance; et v) conformément à ses engagements en matière de bonne gouvernance, de responsabilisation et de transparence, le FIDA se réserve le droit d'enquêter sur tout acte présumé de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition en rapport avec le programme.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, les principaux groupes visés par le programme seront les suivants: i) les petits exploitants et les propriétaires de bétail, notamment les paysans sans terre et les éleveurs qui n'ont plus de troupeaux; ii) les femmes et les ménages dirigés par une femme; et iii) les Kuchis sédentarisés et nomades (éleveurs).
11. Les petits exploitants et les éleveurs bénéficieront de toutes les composantes du programme (voir le paragraphe 22), à l'exception de la sous-composante 2 c), destinée exclusivement aux femmes. Les femmes et les ménages dirigés par une femme, qui devraient représenter au moins 50% des bénéficiaires du programme, seront visés en priorité par les activités liées à l'élevage de volaille et aux chèvres laitières et formeront le gros des clients des IMF bénéficiant de l'appui du programme. Les Kuchis sédentarisés et nomades seront pour l'essentiel visés par la sous-composante 2 b).

Méthode de ciblage

12. Les conditions de sécurité constitueront le premier critère à prendre en compte lors de la sélection finale des districts et villages couverts par le programme; les autres critères se fonderont sur différents facteurs (par exemple le potentiel de développement de la production laitière), le degré de pauvreté et l'accessibilité (par exemple, les districts les plus reculés seront privilégiés).
13. Selon la sous-composante, différents critères seront appliqués pour choisir les bénéficiaires directs. Toutefois, pour chaque sous-composante, la sélection finale se fera sur une base participative avec les conseils de développement communautaire (le cas échéant) ou autre autorité locale traditionnelle, qui recevront une aide pour

affiner les critères relatifs à la pauvreté et à la vulnérabilité en fonction de la priorité accordée par le programme à certains groupes en particulier.

Participation

14. Au titre de la composante 2, la participation des groupes visés sera d'abord sollicitée par les conseils de développement communautaire ou autre autorité locale traditionnelle. Par la suite, une participation dynamique aux activités sera encouragée par le biais de la formation de groupements communautaires et la désignation d'instructeurs/personnes ressources issus de la communauté (par exemple des femmes qui dispenseront une formation à l'aviculture ou des agents vétérinaires de base).

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

15. **Objectif général.** Le programme a pour objectif général d'atténuer la vulnérabilité et d'améliorer les moyens de subsistance, les revenus, la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages pauvres et vulnérables, de façon durable, dans certaines zones rurales de l'Afghanistan
16. **Objectif spécifique.** Il s'agit de donner aux petits exploitants, aux propriétaires de bétail et à ceux qui souhaitent se consacrer à l'élevage – en s'intéressant en particulier aux femmes, aux ménages dirigés par une femme, aux insolubles et aux Kuchis – un accès durable aux services de microfinancement et aux paquets techniques dans l'élevage dont ils ont besoin (santé, gestion, transformation et commercialisation) ainsi qu'aux compétences nécessaires pour se lancer dans de nouvelles initiatives économiques liées à l'élevage plus productives ou plus rentables.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

17. **Objectifs relatifs aux politiques.** Dans le secteur de la microfinance, le programme devrait contribuer à l'élaboration d'une politique visant à faciliter l'accès du segment le plus pauvre de la population rurale – pour lequel les taux d'intérêt actuels sont inabordables – aux services de microfinance (par exemple un système de péréquation des taux d'intérêt entre emprunteurs urbains et emprunteurs ruraux). Dans le secteur de l'élevage, le programme pilotera des modèles de partenariat fructueux entre les secteurs privé et public en vue de fournir aux éleveurs des services de vulgarisation et vétérinaires, ce qui pourra aider le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage à modeler une politique nationale de prestation de services dans les zones rurales, notamment des mesures permettant d'atteindre les Kuchis nomades.
18. **Objectifs relatifs aux institutions.** Au titre de la composante 1, les principaux objectifs relatifs aux institutions sont de renforcer la capacité du MISFA à aider les IMF partenaires à mettre au point des produits novateurs et à élargir leur offre ainsi que d'aider cette institution faïtière à adopter des mesures et pratiques d'atténuation des risques plus rigoureuses dans le secteur. Le programme accroîtra en outre les capacités des IMF en matière d'innovation et de diversification des produits, de gestion des portefeuilles et de rentabilité en zone rurale. Au titre de la composante 2, le programme devrait améliorer progressivement les capacités institutionnelles du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage au niveau central et dans des domaines spécifiques tels que la gestion financière et le suivi et l'évaluation, en mettant en place des cadres hautement qualifiés. Le programme contribuera également à renforcer les capacités des prestataires de services locaux – pour leur permettre d'agir efficacement dans le secteur zootechnique de manière utile aux pauvres et en tenant compte des sexes – ainsi que celles des groupements de propriétaires de bétail pauvres et de femmes rurales à se lancer dans des activités productives.

19. Les objectifs du programme sont en parfaite adéquation avec le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) défini par le FIDA pour 2008-2012 et son objectif primordial, qui est de "réduire les disparités entre les sexes et d'améliorer la situation économique et sociale des communautés vulnérables et marginalisées". Plus précisément, le programme contribuera aux objectifs stratégiques 2 (faciliter l'accès aux services financiers à vocation rurale) et 3 (accroître les avoirs et améliorer les compétences et la productivité des ménages ruraux) énoncés dans le COSOP.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

20. Les objectifs et approches du programme vont dans le sens de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (2008-2013), qui inclut le secteur du développement agricole et rural dans le troisième pilier, "développement économique et social", et qui privilégie le soutien aux segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société rurale par le biais de diverses mesures visant à diversifier les revenus. Bien que la stratégie nationale n'accorde pas spécifiquement la priorité au développement de la microfinance, ce secteur peut jouer un rôle important au titre du troisième pilier. Par ailleurs, le manque d'accès aux services financiers en milieu rural est considéré dans le Plan d'action pour l'agriculture (2006-2011) comme un obstacle majeur au développement agricole et rural.

Harmonisation avec les partenaires du développement

21. Les activités relatives à la production laitière et avicole seront menées en étroite concertation avec le projet d'urgence de la Banque mondiale en faveur de l'horticulture et de l'élevage, pour laquelle l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fait office de prestataire de services sous la coordination globale du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage. Pour la composante 1, le programme s'associe aux nombreux donateurs qui ont contribué à la constitution du MISFA et de son réseau de 15 IMF, parmi lesquels la Banque mondiale, l'Agence canadienne de développement international et le Ministère du développement international du Royaume-Uni. Le programme peut aussi compléter les diverses opérations en cours financées par des donateurs qui visent à mettre en valeur les petites entreprises ou les coopératives, par exemple le projet de promotion de l'agriculture, de l'investissement rural et des entreprises (Agence des États-Unis pour le développement international), le projet relatif au soutien des entreprises rurales (Banque asiatique de développement) et le programme de développement des entreprises rurales en Afghanistan (Banque mondiale).

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

22. Le programme comprend trois composantes principales et un certain nombre de sous-composantes:

La composante 1, microfinance rurale, qui comprend les sous-composantes suivantes: a) mécanisme d'innovation; b) classification des pauvres; c) soutien technique et renforcement des capacités en faveur des IMF; et d) appui à la gestion.

La composante 2, appui au secteur de l'élevage, qui comprend les sous-composantes suivantes: a) production laitière intégrée à Nangarhar; b) services vétérinaires dans le Nord; c) l'aviculture familiale; et d) l'élevage de chèvres laitières.

Composante 3, coordination du programme.

Catégories de dépenses

23. Les principales catégories de dépenses sont au nombre de cinq: i) biens et équipement; ii) assistance technique, services de consultants et études; iii) crédit; iv) salaires, frais de voyage et dépenses de fonctionnement; et v) formation et ateliers.

24. Les allocations budgétaires par composante sont les suivantes: i) microfinance rurale (38%); ii) filières laitières (15%); iii) services vétérinaires dans le Nord (11%); iv) aviculture familiale (4%); v) élevage de chèvres laitières (5%); vi) coordination et gestion du programme (10%); vii) fonds non alloués (8%). De plus, un mécanisme de financement spécial (9%) sera mis en place afin de financer, sous réserve de l'approbation du FIDA, les activités suivantes: i) appui au renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage; ii) élargissement de toute activité du programme couronnée de succès; ou iii) renforcement de l'une quelconque des activités du programme

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

25. Le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage sera le principal agent d'exécution du programme. Les prestataires de services, qui seront sélectionnés au préalable (par exemple le MISFA pour la composante 1) ou le seront par voie d'appel d'offres, seront chargés des diverses activités prévues au titre du programme.

Responsabilités en matière d'exécution

26. L'UCP constituée au sein du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage sera chargée de la coordination globale des activités. Les prestataires de services sélectionnés seront les principaux responsables des activités à l'échelle de la communauté, l'UCP veillant à ce que chacun respecte les conditions des contrats de services correspondants.

Rôle de l'assistance technique

27. L'accord conclu avec les différents prestataires de services contiendra des dispositions en vue d'une assistance technique internationale ou nationale (par exemple pour le développement des filières karakul et cachemire ou une étude de faisabilité concernant une laiterie), selon que de besoin. Un expert en finance rurale sera par ailleurs recruté sur le plan international pour renforcer la capacité institutionnelle du MISFA à mettre en œuvre la composante 1.

Situation des principaux accords d'exécution

28. Le Gouvernement afghan signera des contrats de services avec chacun des prestataires de services, lesquels régiront la mise en œuvre des composantes et sous-composantes spécifiques prévues au titre du programme.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

29. Le coût total du programme est de 26,12 millions d'USD pour une première phase de quatre ans, qui sera suivie, une fois menée à bien, d'une nouvelle phase de quatre ans. Les résultats de la première phase seront évalués pendant la quatrième année d'exécution du programme. Les sources de financement sont le FIDA (91,5%), le MISFA (7,7%), les institutions de microfinance partenaires (0,7%) et le Gouvernement afghan (0,1%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

30. En ce qui concerne la composante 1, les principaux avantages économiques découleront de l'élargissement de la gamme de services financiers que les IMF sont en mesure d'offrir aux ménages ruraux pauvres et à leurs entreprises, ce qui permettra d'investir dans des activités productives en milieu rural et donc d'accroître la productivité et/ou la production agricoles ainsi que les revenus des ménages clients des IMF. Les bénéficiaires visés tireront eux-mêmes des gains de la composante 2, en termes d'amélioration de la santé du bétail, de la production et de la productivité; de diversification de leur base de revenus; d'accroissement de la sécurité alimentaire des ménages; et d'augmentation des revenus.

Viabilité économique et financière

31. Un certain nombre de projets menés précédemment en Afghanistan montrent que les investissements dans les secteurs de la production laitière et de l'aviculture familiales ainsi que la fourniture à un coût nominal de services liés à la santé animale et à l'élevage sont des mesures solides, viables et propices au développement économique local. Dans le secteur de la microfinance, les rendements moyens enregistrés actuellement par les portefeuilles des IMF présentes en Afghanistan sont de l'ordre de 35%, contre 25% sur les marchés de microfinance plus développés.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

32. L'UCP comptera un spécialiste de la gestion des savoirs qui veillera à ce que le programme tire des enseignements de l'expérience, à ce que les meilleures pratiques soient consignées par écrit et à ce que les uns et les autres soient communiqués au gouvernement et à la communauté des donateurs. Le comité de pilotage sera l'une des instances par le biais desquelles certains responsables de la prise de décision seront informés des réalisations du programme. En microfinance, le programme fera appel aux outils et processus de gestion des savoirs déjà en place au sein du MISFA (par exemple, bulletins trimestriels, site web, participation à des conférences sur la microfinance et à d'autres manifestations internationales).

Innovations en matière de développement

33. L'aspect le plus frappant du programme est qu'il s'efforce d'introduire des produits et services de finance rurale nouveaux et novateurs, à l'intention d'un segment de la population dont l'accès à la microfinance est très limité, voire nul. Dans le secteur de l'élevage, même si le programme reproduit dans une large mesure les approches éprouvées utilisées par certains partenaires d'exécution et les applique à plus grande échelle, il est encore possible de mettre en œuvre progressivement des méthodes novatrices (par exemple veiller à ce que les paysans sans terre participent aux activités de développement de la production laitière et à ce que les Kuchis nomades aient accès aux services vétérinaires, ou encore mettre à l'essai un modèle de partenariat public-privé pour la fourniture de biens publics/services vétérinaires essentiels).

Approche d'élargissement

34. Le FIDA a choisi d'appliquer à plus grande échelle les approches éprouvées utilisées par d'autres au titre de la composante 2, mais l'introduction de produits et services financiers adaptés aux besoins et à la capacité de remboursement des petits exploitants constitue une innovation qui, si elle donne de bons résultats, pourra très probablement être reprise et amplifiée par d'autres donateurs ou par les IMF elles-mêmes (en puisant sur leurs propres ressources).

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

35. Le programme comporte deux risques principaux: i) les conditions de sécurité précaires et fluctuantes en de nombreux endroits du pays; et ii) l'insuffisance des capacités institutionnelles du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage. Pour y remédier, les mesures ci-après sont envisagées: i) la mise en œuvre de la plupart des activités dans le nord du pays, qui est relativement plus sûr; ii) le raccourcissement par rapport à la normale des délais d'exécution, qui seraient de quatre ans pour la première phase du programme, des résultats et des retombées étant nécessaires rapidement pour s'assurer de l'intérêt de la communauté et de son acceptation des activités et protéger ainsi les prestataires de services et le personnel de l'UCP lors de leur présence sur le terrain; et iii) la délégation des responsabilités concernant l'exécution de composantes et sous-composantes spécifiques du programme à des prestataires de services bien implantés dans le pays et expérimentés.

Classification environnementale

36. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B, car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

37. À en juger par l'expérience acquise ailleurs dans le pays, le projet de production laitière pourrait devenir autonome d'ici à trois ans. Le réseau actuel d'unités vétérinaires de terrain et de prestataires de services zootechniques visé par le programme est déjà dans une large mesure autonome et le soutien accordé viendra seulement consolider les efforts et réalisations antérieurs. En ce qui concerne la microfinance, il a été décidé d'agir par l'intermédiaire du MISFA du fait que cette institution continuera de fournir des crédits aux IMF et de les aider à renforcer leurs capacités une fois le programme achevé.

II. Instruments juridiques et autorité

38. Un accord de don entre la République islamique d'Afghanistan et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié sont jointes en annexe.
39. La République islamique d'Afghanistan est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
40. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

41. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République islamique d'Afghanistan un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à seize millions de droits de tirage spéciaux (16 000 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 22 avril 2009)

Parité hommes-femmes

1. Le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan (le "Gouvernement") s'assure que la question de la parité hommes-femmes est prise en compte dans toutes les activités, ce pendant toute la durée de l'exécution. De plus, le Gouvernement veille à ce que les activités du programme spécialement conçues à l'intention des femmes et des femmes chefs de famille soient dûment mises en œuvre avec diligence.

Suivi

2. L'agent principal du programme assure le suivi du programme et, en partenariat avec chaque prestataire de services, fournit des données et des informations relatives aux activités, aux résultats et aux produits du programme, d'une manière jugée satisfaisante par le FIDA. Par ailleurs, l'agent principal du programme recueille des informations sur l'impact du programme, en particulier la situation nutritionnelle et les revenus des ménages, en faisant appel à la méthodologie utilisée par le FIDA (Système de suivi des résultats et de l'impact).

Mesures de lutte phytosanitaire

3. Le Gouvernement se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides achetés dans le cadre du programme ne contiennent aucun des produits classés comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'OMS.

Préservation des ressources

4. Le Gouvernement prend toutes les mesures raisonnables afin de garantir le respect des dispositions légales en vigueur concernant la protection de l'eau, des forêts et des ressources de la faune sauvage dans la zone du programme. Le Gouvernement prend toutes les mesures nécessaires afin de garantir la durabilité du programme, dans le respect de l'environnement, et favorise la pérennité des ressources naturelles.

Fonctionnement et entretien

5. Le Gouvernement veille à ce que des moyens humains et financiers suffisants soient prévus pour assurer le fonctionnement et l'entretien des équipements financés sur le budget du programme et pour couvrir les dépenses renouvelables y afférentes au moins pendant la durée de vie utile de ces équipements, au cours de la durée d'exécution du programme et une fois celui-ci achevé.

Autorisation

6. Le Gouvernement accorde à toutes les parties au programme les délégations de pouvoir ou autres autorisations pouvant être requises en application de ses procédures nationales pour exécuter le programme conformément à l'accord de don.

Utilisation des véhicules et autres équipements du programme

7. L'agent principal du programme s'assure que tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme sont destinés exclusivement au programme.

Fraude et corruption

8. Le Gouvernement porte dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

9. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don conformément aux Conditions générales si l'un des faits énoncés dans le présent document ou énumérés ci-après se produit:
- i) le FIDA, après consultation avec le Gouvernement, considère que les avantages matériels du programme ne bénéficient pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres;
 - ii) le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de don et n'a pris aucune disposition pour y remédier dans les trente jours, et le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme;
 - iii) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - iv) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord de don.
- b) Le FIDA suspend, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don si l'audit demandé n'a pas été achevé de manière satisfaisante dans les douze (12) mois à compter de la date prévue.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

10. Conformément aux dispositions des Conditions générales (Entrée en vigueur et résiliation), l'entrée en vigueur de l'accord de don est subordonnée à la satisfaction préalable des conditions ci-après:
- a) le coordonnateur national du programme a été dûment nommé;
 - b) l'accord de don a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales concernées;
 - c) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, émis par le Ministère de la justice ou toute autre autorité légale agréée par le FIDA, sur les questions figurant dans l'accord de don et acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA.

Key reference documents

Country reference documents

Agriculture Master Plan, Ministry of Agriculture, Irrigation and Livestock, 2006

Agricultural Prospects Report, Ministry of Agriculture, Irrigation and Livestock, 2008

Poverty reduction strategy paper

Afghanistan National Development Strategy (2008-2010)

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files

COSOP

Administrative Procedures on Environmental Assessment

IFAD Strategic Framework

Other reference documents

Aid Effectiveness in Afghanistan, Agency Coordinating Body for Afghan Relief , 2008

Economic Incentives and Development. Initiatives to Reduce Opium Production, World Bank/Department for International Development, 2008

Fighting Corruption in Afghanistan: a Road Map for Strategy and Action, World Bank/Department for International Development /Asian Development Bank, 2007

Agriculture and Food Production in Post-War Afghanistan, Ministry of Agriculture, Irrigation and Livestock/FAO, 2003

The Current Situation of Rural Finance in Afghanistan, Steve Rasmussen, World Bank, 2004

Logical framework

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions
<p>Goal: To reduce the vulnerability and improve the livelihood means, incomes, food security and nutritional status of poor and vulnerable rural households on a sustainable basis in selected areas of Afghanistan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Percentage of supported households (hhs) with improved hhs assets ownership index, based on additional assets* ▪ Percentage reduction in the prevalence of child malnutrition (weight for age)* ▪ No. of hhs reporting an increase in income from livestock, by type of livestock* ▪ No. of hhs reporting improved family nutrition (frequency of eating meat, dairy or egg products) and improved food security <p>* Refers to Results and Impact Management System (RIMS) indicators</p>	<p>RIMS baseline, mid-term and completion surveys. EDA Baseline Survey financed by MISFA and AMMC Field Survey. Qualitative surveys</p>	<p>The security situation in Afghanistan allows access to IFAD's target groups, women in particular, and allows the local economy to grow through access to markets and financial and other services</p>
<p>Purpose: To provide sustainable access to smallholders, existing livestock owners and those who aspire to have livestock – with a focus on women, woman-headed households, the uncreditworthy and the Kuchis – to appropriate microfinance services and technical livestock packages (health, management, processing and marketing) and the skills required to engage in new, more productive or more profitable economic, agriculture-based enterprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Increase in the share of participating MFIs' funds to the agriculture and livestock sectors from 20% (baseline) to 25% by programme year 4 (PY4) ▪ The population in 6 provinces with regular access (quality/quantity) to essential animal health services ▪ At least 50% reduction in animal death (due to disease) and increase of livestock productivity by 20%, compared with baseline, in programme villages. ▪ At least 6,100 households with reduced vulnerability and poverty from milk, dairy or poultry production, or the sale of meat and animal products. 	<p>PCU reports and PCU commissioned surveys MISFA Reports MFI Reports Independent assessments</p>	<p>Men do not prevent women from participation in programme activities. No prolonged and severe droughts. The security situation allows reasonable programme implementation in rural areas</p>

Component objectives, outcomes and outputs

<p>Component 1. Rural Microfinance –To increase access by some 60,000 poor rural households, with a focus on women, to a wider range of microfinance products and services adapted to their specific needs in the agriculture sector, especially livestock.</p>	<p>Outcomes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Increase in the no. of active microfinance clients in rural areas by 60,000, of whom at least 50% women. ▪ At least 3 MFIs are profitably expanding their outreach in rural areas. ▪ No. of provinces and districts covered by these MFIs by PY4 <p>Selected outputs indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ At least three new microfinance products successfully piloted (<i>Comp. 1.a</i>) ▪ At least 20,000 rural hhs with access to a microloan by PY4 (<i>Comp. 1.a</i>) ▪ 200 ultra-poor beneficiaries trained and supported (<i>Comp. 1.b</i>) ▪ Number of MISFA and MFI staff trained, by topic (<i>Comp. 1.c</i>) 	<p>MISFA Reports MFI Reports Independent assessments.</p>	<p>Security situation allows MFIs to operate in rural areas. Religious leaders are not actively opposing implementation and let rural populations borrow from MFIs. Agricultural and livestock activities generate sufficient income to pay the interest rate levels required to sustain rural finance services in rural areas.</p>
<p>Component 2. Livestock Support – To strengthen the livestock production systems of poor rural households, while developing their marketing opportunities, and improve local livestock production, productivity and smallholders' incomes.</p>	<p>Outcomes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Some 6,100 hhs with improved income from milk, dairy, poultry production, the sales of meat or animal products* (by gender of the household head) ▪ Some 15 milk producers' associations and 3 dairy unions formed and functional ▪ At least 2 million litres of milk collected annually ▪ Percentage of supported hhs reporting an increase in herd size* ▪ A model for basic veterinary service provision to poorest hhs successfully piloted <p>Selected outputs indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1,100 milk producers organized in financially viable associations (<i>Comp. 2.a</i>) ▪ 200 of additional basic veterinary workers trained and equipped (<i>Comp. 2.b</i>) ▪ 30 veterinary clinics constructed or refurbished (<i>Comp. 2.b</i>) ▪ 3,000 women trained in poultry production, provided with basic inputs and equipment, and organized in women's groups (<i>Comp. 2.c</i>) ▪ 1,000 women trained in dairy goat production, provided with basic inputs and equipment and organized in women's groups (<i>Comp. 2.d</i>) 	<p>PCU, MISFA and MFI Reports.</p>	<p>Local drug lords let farmers participate in programme implementation. Security situation in the northern provinces remains stable. Opium cultivation does not take off in the northern provinces. Men do not prevent women from participation in programme activities. The drought situation does not worsen and livestock and fodder production remain economic viable activities in the region</p>

